



MAIRIE DE BLOYE

BULLETIN D'INFORMATIONS

N ° 3

☎ : 04.50.01.43.27
FAX : 04.50.01.43.28
mairiebloye@wanadoo.fr

Janvier - Mars - Mai - Juillet - Octobre - Décembre
2025

SITE INTERNET
www.bloye.fr

FACEBOOK
Mairie Bloye

**HORAIRES
D'OUVERTURE
AU PUBLIC**

LUNDI
8H30-12H00

MARDI
16H30-19H00

JEUDI
8H30-14H00

DANS CE
NUMÉRO :

Les Moments Forts 1 et 4	
Finances communales	2 à 4
Infos communales	5 à 7
Autres infos	8 à 10 et 12
Associations	11
A vos Agendas	12

LES MOMENTS FORTS

RESULTATS CONCOURS NATIONAL «LE PLUS GRAND MUSEE DE FRANCE».

Après trois semaines intenses de votes dans le cadre de la participation au concours national du «Plus Grand Musée de France» avec la **collaboration d'Allianz France et la Sauvegarde de l'Art Français**, pour restaurer le tableau «La Fuite en Egypte» de Jean-Clément Victor **ARLIN**, la commune de Bloye s'est classée deuxième. Nous tenions à remercier toutes les personnes qui **ont contribué à ce vote,...** sénateurs, députés(es) de la Haute Savoie, conseillère régionale, conseillers(ères)



Crédits Photos Serge BOCQUET le Dauphiné Libéré

départementaux(ales) de la Haute Savoie, Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, collectivités, élus(es), entreprises, clubs sportifs, administrés(ées), agents **communaux, la famille du peintre, le diocèse, la presse, la radio,...** et pour le soutien apporté au fil de ces semaines. Cette contribution et cette forte mobilisation nous **ont permis d'une part de faire connaître ce tableau, de provoquer une certaine émulation autour de cette œuvre et d'autre part, d'ouvrir de nouvelles portes dans le cadre d'une éventuelle et future restauration...**

INAUGURATION ET NOMINATION DE L'ESPACE MULTISPORTS «GERARD RICHART».

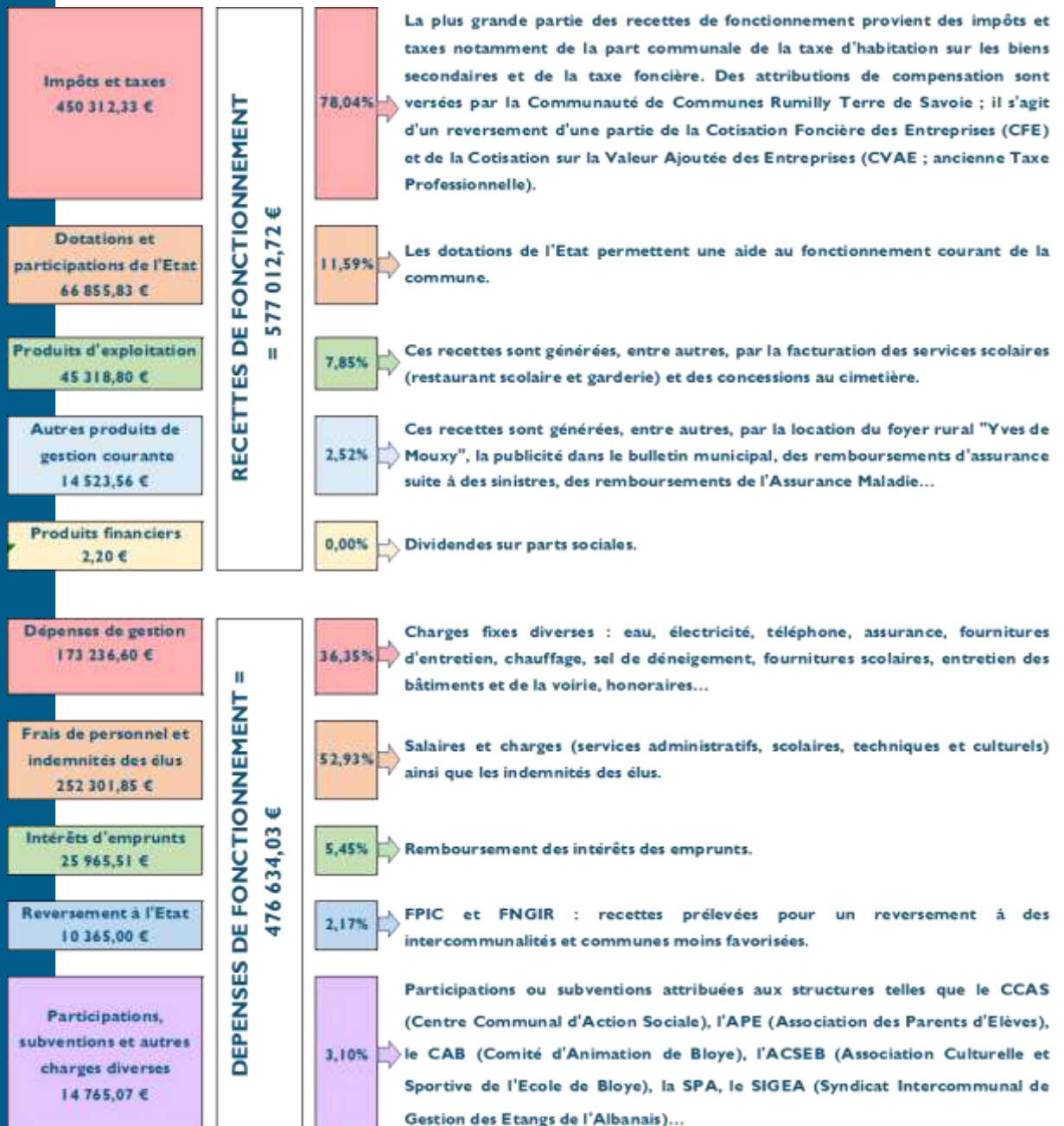
Le samedi 21 juin 2025 à 10h30 sera inauguré le nouvel Espace Multisports qui a été construit en juillet 2021. Ce lieu a pour but de favoriser les rencontres et de **contribuer à l'activité physique pour tous. Il est mis à disposition des élèves de l'école publique pour leurs séances de sport mais aussi ouvert aux familles, aux sportifs, aux passionnés, comme à ceux qui veulent simplement se retrouver.**



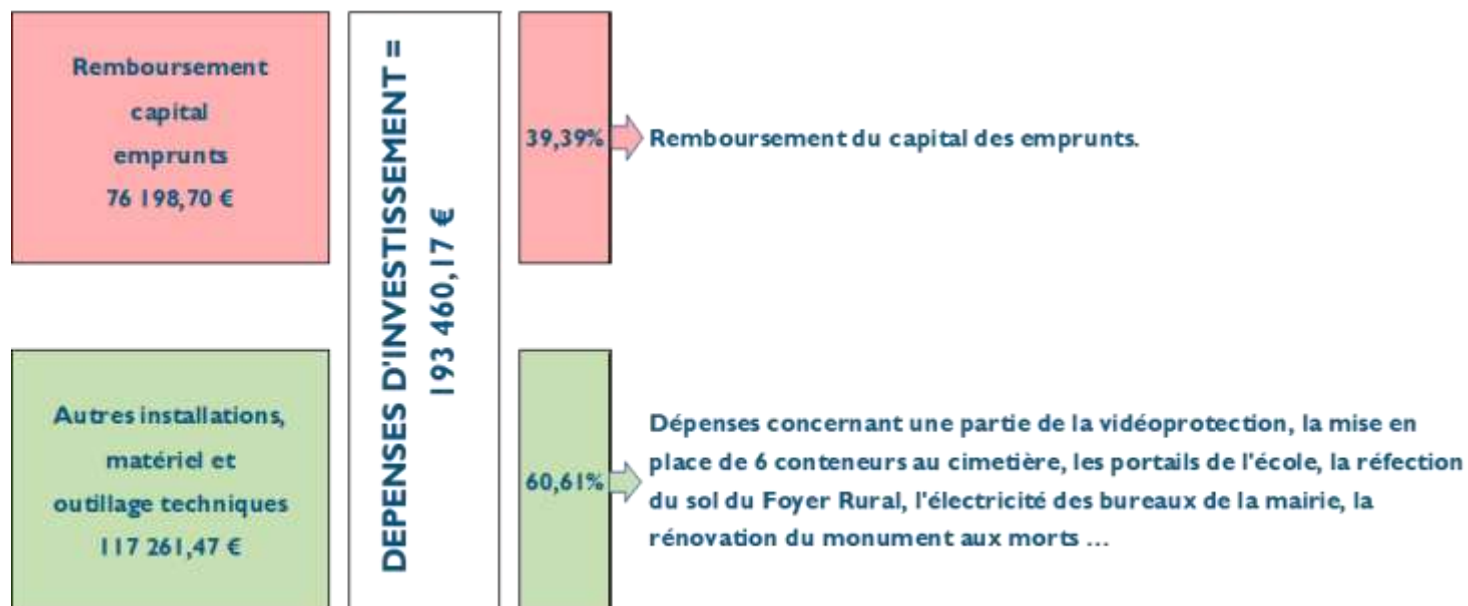
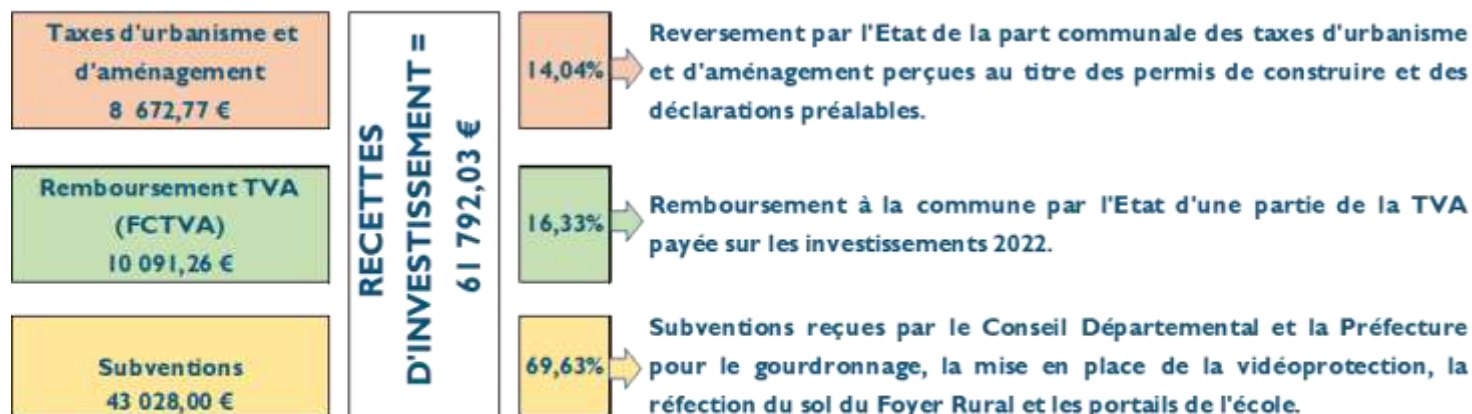
La commune souhaite également nommer cet espace en hommage à Gérard RICHART et remercier les acteurs qui ont permis de faire vivre ce projet et de le concrétiser. Nous vous donnons donc rendez-vous à **l'espace multisports !**

FINANCES COMMUNALES 2024

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT



BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT



FINANCES COMMUNALES 2025

BUDGET 2025

DEPENSES		FONCTIONNEMENT = 928 450,00 €	RECETTES	
Frais de personnel et indemnités des élus	421 650,00 €		Impôts et taxes	403 634,24 €
Dépenses de gestion	410 800,00 €		Résultat de fonctionnement reporté	421 228,76 €
Intérêts d'emprunts	30 000,00 €		Autres produits	6 850,00 €
Reversement à l'Etat	15 000,00 €		Dotations et participations	54 737,00 €
Autres charges diverses	51 000,00 €		Produits d'exploitations	42 000,00 €
DEPENSES		INVESTISSEMENT = 1 670 858,45 €	RECETTES	
Remboursement d'emprunts (capital)	91 700,00 €		Subventions d'investissement	31 257,00 €
Immobilisations incorporelles	10 000,00 €		Dotations diverses	7 476,36 €
Immobilisations corporelles	1 569 158,45 €		Solde d'investissement reporté (positif)	1 610 537,62 €
			Excédent de fonctionnement capitalisé	21 587,47 €

LES MOMENTS FORTS

Le samedi 12 avril 2025 s'est tenue la première chasse aux œufs organisée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et l'Association des Parents d'Elèves (l'APE). Une quarantaine d'enfants de la commune ont répondu présents. Les enfants de maternelle devaient chercher des œufs en plastique dans la cour de la mairie. Les enfants de 6 à 9 ans devaient trouver quatre œufs de quatre couleurs différentes autour de l'église avec huit énigmes à résoudre. Les enfants plus grands à partir de 10 ans devaient trouver deux œufs bien cachés au bord du ruisseau et résoudre des énigmes. Ils ont tous gagné et reçu une petite récompense, un paquet de chocolat. Une buvette était à disposition tenue par l'APE. Merci à toutes et tous pour cette journée qui fut une réussite.





CAMPAGNE DE BROYAGE MARS 2025.

La municipalité et la commission environnement remercient les bénévoles, Monsieur Lionel ROSSET et Monsieur Philippe GROS qui ont prêté «mains fortes» et ont accompagné l'adjoint au Maire en charge de l'environnement, Monsieur Stéphane BOUCHET, ainsi que notre agent technique, Eric DUPONT-DUCRETET lors de cette campagne de broyage. C'est un peu plus d'une quinzaine de familles qui ont profité de cette opération de broyage du lundi 24 au mercredi 26 mars 2025. Encore une belle réussite cette année avec 160 mètres cubes de broyé. Nous souhaitons maintenir ce service deux

Bonne pratique d'organisation de tas...

fois par an au vu de la demande. Toutefois, il apparaît que nous allons devoir fixer le temps par administré à une heure ce qui représente environ 20 m³. **Pour ces actions, la présence d'une personne pour aider sur place est obligatoire ; la commune ne peut intervenir chez les particuliers qu'en leur présence.** Nous vous conseillons de préparer vos tas comme ci-dessus afin de faciliter l'intervention. **Si vous devez faire de grosses tailles au-delà de 20 m³, prévoir sur deux interventions.**

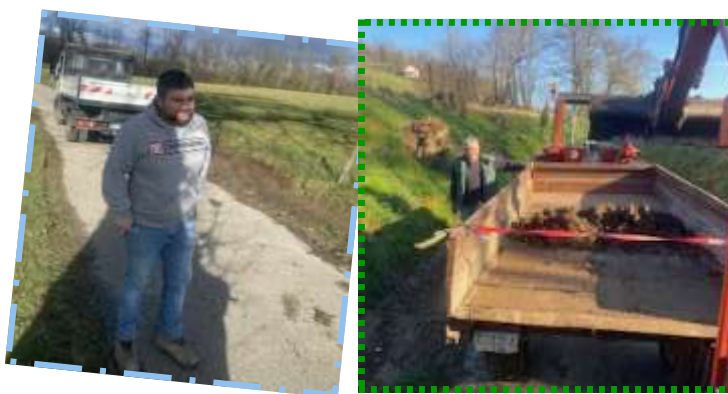
Le broyage des végétaux permet de réduire la masse des déchets végétaux dans votre jardin et de les valoriser. Il constitue un paillage esthétique permettant de réduire l'évaporation des sols, d'améliorer votre compost,... Monsieur le Maire ainsi que les conseillers municipaux remercient également la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, service «Prévention et Valorisation des Déchets» pour le prêt du matériel. Au vu du succès rencontré lors de cette édition de début d'année 2025 de broyage, celui-ci devrait être reconduit à l'automne et au printemps prochain (dates à confirmer), sur inscription en mairie.



TRAVAUX DE CURAGE DES FOSSES

La mairie de Bloye a entrepris comme tous les ans des travaux de curage des fossés. Cette tâche, d'une ampleur assez importante, qui s'étend sur toute la commune permet de garantir un bon écoulement des eaux de pluie et de prévenir les risques d'inondations.

La municipalité souhaitait remercier la participation spontanée de Guilhem et Philippe GROS qui sont venus aider à titre gracieux, le cantonnier Eric DUPONT-DUCRETET dans le cadre d'un après-midi.



STOP AUX DEPOTS SAUVAGES ET AUX INCIVILITES !

Notre commune rurale dispose d'un environnement exceptionnel qu'il convient de préserver à tout prix... La municipalité met tout en œuvre afin que cette qualité de vie soit maintenue voire améliorée,...

Aussi, il appartient à chacun d'entre nous de veiller à la propreté de nos rues et de nos espaces publics.

Par ailleurs, très régulièrement, des dépôts sauvages sont effectués. Ce type d'incivilités a pour conséquences de nuire à la propreté publique, de rendre désagréables les lieux pour les personnes qui trient correctement et peut occasionner également des accidents,... Nous remercions l'entreprise PEILLAT pour avoir aidé la commune à enlever un matelas qui avait été déposé... Nous vous rappelons que lorsque les bacs à la Garde de Dieu sont pleins, rien est à déposer au sol, s'il vous plaît. Nous vous remercions de vous diriger vers un autre point de collecte, par exemple celui du cimetière et également Route de Marigny-St-Marcel à Balvay.

Nous rappelons aux contrevenants que le site est sous vidéoprotection et que l'article R635-8 du code pénal prévoit des sanctions pouvant aller jusqu'à 1500€ d'amende avec confiscation du véhicule lorsqu'une personne effectue un dépôt sauvage en dehors des endroits et des conteneurs prévus à cet effet.

La municipalité compte sur tout un chacun pour préserver notre environnement...



Avant....



Après....

TAILLE DES HAIES

Dans un souci de préservation de la biodiversité en territoire agricole, la réglementation impose aux agriculteurs de respecter des dates précises pour la taille des haies et bocages. L'Office Français de la Biodiversité (l'OFB) rappelle qu'en application de l'arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales, il est désormais interdit aux exploitants agricoles bénéficiaires de la Politique Agricole Commune (PAC), d'élaguer ou tailler leurs haies et arbres entre le 1^{er} avril et le 31 juillet dans l'Hexagone.

La saison de nidification a commencé. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'OFB

recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres entre le 15 mars et le 15 août.

Cette recommandation s'accompagne de restrictions dans certains cas. En effet, les arbres et les haies peuvent héberger des espèces protégées (passereaux, chauves-souris, insectes,...). Dans ce cas, la réglementation impose d'obtenir une dérogation. En cas de destruction, d'altération ou de dégradation d'habitats d'espèces protégées, l'article L. 415-3 du Code de l'environnement prévoit une peine maximale de 3 ans de prison et 150 000 € d'amende.



TRAVAUX AUTOUR DE LA MAIRIE

La municipalité tenait à remercier Didier LAMARCHE pour **avoir aidé comme à l'accoutumée, pendant la période hivernale** notre agent technique Eric DUPONT-DUCRETET à la réfection et au nettoyage de la butte autour de la mairie.



FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée exceptionnellement :

- ⇒ Lundi 19 mai 2025 de 08h30 à 12h00.
- ⇒ Lundi 09 juin 2025 de 08h30 à 12h00 (lundi de Pentecôte).



URBANISME : PERMIS DE CONSTRUIRE 2025 ACCORDES.

NOM et Adresse	NATURE DES TRAVAUX	DECISION
ZARELLA Rémi	Transfert PC d'une maison individuelle avec garage accolé.	Accordé
GUIA Nicolas et DUMONT Coralie	Construction d'une maison individuelle.	Accordé
LEMAITRE Dawson et ANTOINE Julie	Construction d'une maison individuelle à étage.	Accordé
BOCQUET Frédéric et GIARDINA Nelly	Construction d'une maison individuelle à étage.	Accordé

DECLARATIONS PREALABLES 2025 ACCORDEES.

NOM et Adresse	NATURE DES TRAVAUX	DECISION
LORTHIOR Christophe	Installation de panneaux photovoltaïques.	Accordé
SALGADO Carlos	Installation de panneaux photovoltaïques.	Accordé
LASSAIGNE Cédric	Transformation d'un carport en garage.	Accordé
VERBEQUE FILLON Stéphanie	Modification de façades + clôture.	Accordé
GROS Philippe	Division en vue de construire.	Accordé
SCI LA BAILLE	Coupe et abattage d'arbres.	Accordé
RASSAT Laurine	Création d'une chambre supplémentaire par aménagement des combles.	Accordé
VANNIER Julien	Création d'une piscine enterrée de 32 m².	Accordé
DELETRAZ Bruno	Installation de 18 panneaux photovoltaïques.	Accordé



NUISANCES SONORES : QUELS SONT LES HORAIRES A RESPECTER ?...

Vous êtes incommodés par des bruits de voisinage à proximité de votre habitation ? **Ces bruits peuvent émanés d'une personne, d'un animal, d'instruments de jardin...** Les nuisances sonores peuvent être ponctuelles ou répétitives,... de jour comme de nuit. Trois critères principaux sont pris en compte :

- **L'intensité du bruit**
- La durée et la répétition
- **Le contexte local (zone rurale,...)**

Pour éviter des conflits, des règles existent et il est donc bon parfois de rappeler, noter et respecter les horaires de tonte, tronçonnage, travaux,... horaires définis par arrêté préfectoral :

- ⇒ du lundi au vendredi : de 8h00 à 20h00,
- ⇒ le samedi : de 9h00 à 12h00 de 14h30 à 19h00,
- ⇒ le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Tentez d'abord de régler le différend à l'amiable. Nous appelons donc l'ensemble de la population à organiser ses travaux de bricolage et de jardinage pendant les créneaux autorisés et plus généralement à prendre en considération son voisinage et son droit à la tranquillité en nuisant le moins possible à son environnement immédiat. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter l'arrêté n°324 DDASS/2007 relatif aux bruits de voisinage du 26 juillet 2007.

Respecter ces horaires, c'est respecter ses voisins !

N.B. : "Ces obligations ne concernent pas les travaux effectués par les exploitants agricoles"

PREVENTION DE LA MALADIE DE LYME



Les tiques sont une des cinq espèces à enjeux pour la santé humaine en Auvergne-Rhône-Alpes car elles peuvent transmettre la maladie de Lyme. En ce moment, elles pullulent dans les zones végétalisées, particulièrement en zone humide. Voici quelques **conseils de préventions pour limiter les risques. Dès votre retour d'une sortie en nature, ou de votre jardin, examinez minutieusement votre corps (et celui de vos enfants) en entier et particulièrement dans les zones où la peau est la plus fine.** Si vous détectez une tique, **n'appliquez aucun produit (ni d'éther ni autre produit).** Cela pourrait faire régurgiter la tique et libérer la bactérie *Borellia* qui se trouve dans la **salive. C'est elle, qui est responsable de la maladie de Lyme. Retirer le plus tôt possible** la tique, avec de préférence un tire-tique : le retrait en moins de 12 à 24 heures après la morsure diminue énormément le risque. Désinfectez soigneusement avec de l'alcool modifié ou un antiseptique à base de chlorhexidine, d'hexamidine ou de povidone iodée. Lavez-vous les mains à l'eau et au savon. Recommencez l'examen le lendemain car gorgée de sang, elles seront plus visibles. Surveillez la zone de peau mordue par la tique pendant un mois ; dans les 24 heures avoir une petite trace rouge ou des démangeaisons, est une réaction normale.

Entre trois à trente jours, si une plaque rouge, qui ne gratte pas (non prurigineuse), se développe autour de la morsure, c'est un érythème migrant symptôme de la maladie de Lyme, qui peut aussi provoquer des douleurs, fièvres et fatigues inexplicables, douleurs articulaires, troubles neurologiques... Il faut consulter un médecin. En préventif : Partez en promenade, muni d'un tire-tique. Portez des vêtements longs de couleur claire, qui couvrent les bras et les jambes et qui serrent les poignets et les chevilles. Portez un chapeau couvrant la tête et le cou, des chaussures fermées et glissez les bas de pantalon dans les chaussettes.



NE BRÛLEZ PAS VOS DÉCHETS VERTS, VALORISEZ-LES !

Le brûlage des déchets verts est une activité polluante qui contribue à la dégradation de la qualité de l'air. Lors de la combustion sont émis des particules fines et autres composés cancérigènes, pouvant avoir des conséquences sur la santé des populations. Le brûlage à l'air libre des déchets verts est une pratique interdite sur l'ensemble du département. Les contrevenants s'exposent à une amende forfaitaire par brûlage constaté **pouvant aller jusqu'à 750 €**. **Brûler 50 kg de végétaux équivaut à rouler pendant 6000 kms avec une voiture diesel récente en circulation urbaine.** Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez-les en améliorant la qualité des sols de jardin : **compostage domestique, broyage et paillage, tonte sans ramassage de l'herbe...!**

RECENSEMENT DES FRONTALIERS



Chaque année, le département de la Haute-Savoie répartit la part de la Compensation Financière Genevoise (CFG) qui est reversée aux communes selon le nombre de leurs résidents qui travaillent dans le canton de Genève.

Les Suisses et doubles nationaux, qui n'ont pas besoin d'un permis G (Genève), sont invités à se faire connaître en mairie impérativement avant le jeudi 22/05/2025 en précisant les informations suivantes :

- Nom et prénom(s),
- Date de naissance,
- Nom de l'employeur ou de la filiale,
- Nom de la commune genevoise de l'employeur.

Merci d'avance de votre collaboration.



ENTREPRISES, OUVREZ VOS PORTES AU PUBLIC !

Nous invitons les entreprises (tous secteurs confondus : **producteurs, artisans, santé, social...**) volontaires à **ouvrir leurs portes au grand public, à l'occasion de l'évènement «Com' les Pros 2025»**.

Cet évènement est l'occasion idéale de mettre en lumière votre savoir-faire, de partager votre passion et de créer des **liens avec la communauté locale**. **L'évènement se tiendra du samedi 18 octobre 2025 au samedi 8 novembre 2025.** **L'entreprise organise, selon son choix, le nombre et la durée de visites.**

Pour plus d'informations ou pour inscrire votre entreprise, contactez Eloïse DUCATILLON, cheffe de projet à la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, au **numéro suivant : 06.43.47.61.76** ou à **l'adresse mail suivante : eloise.ducatillon@rumilly-terredesavoie.fr**

Source Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.



Autres informations

FRANCE SERVICES : LES SERVICES PUBLICS PROCHE DE VOUS, PROCHES DE CHEZ VOUS.....

ATELIER D'APPRENTISSAGE AUX Outils NUMÉRIQUES GRATUITS

CONNECTEZ-VOUS

Découvrez notre formation complète pour les débutants en informatique



Initié en 2019 à la suite du grand débat national, le réseau France Services est une solution concrète pour rapprocher les services publics des Français.

Avec désormais plus de 2750 maisons France Services ouvertes sur le territoire, chaque

Français dispose d'un accompagnement de proximité et de qualité à moins de 20 minutes de chez lui. Dans chaque maison France Services, les conseillers France Services peuvent accompagner les usagers sur les principales démarches des organismes suivants : Allocations Familiales, **France Titres, l'Assurance Retraite, l'Assurance Maladie, le Chèque Energie, les Finances Publiques, France Travail, France Rénov'**, la MSA, La Poste, Le Ministère de la Justice et l'URSSAF.



Dans le cadre d'apprentissage aux outils numériques gratuit, l'Espace France Services de Rumilly propose de passer un test d'éligibilité auprès de leur service, pour permettre d'intégrer un groupe de formation en cohérence avec votre niveau. Une fois le test passé, vous pourrez participer à la formation.

Pour plus d'informations, vous pouvez appeler le 04.50.01.43.34. ou envoyer un mail à l'adresse suivante : efsr@mairie-rumilly74.fr

Source Espace France Services de Rumilly.



MUTUELLE REGIONALE, RADIANCE MUTUELLE «MA MUTUELLE REGION AUVERGNE RHONE-ALPES»

La Région a lancé «Ma mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes», qualitative, sans conditions de revenus, sans questionnaire médical, ni limite d'âge.

Les offres sont élaborées avec cinq mutuelles partenaires dans l'objectif de garantir des tarifs attractifs, une meilleure couverture santé et de maîtriser l'évolution des tarifs.

L'inscription est possible dès à présent. Retrouvez toutes les informations nécessaires, soit sur le site internet : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/particuliers/mamutuellerregion>, soit en appelant au 04 2800 2800 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h - prix d'un appel local), soit en venant chercher un formulaire à l'accueil de la mairie.



COMITE D'ANIMATION DE BLOYE (CAB).

Le dimanche 9 mars 2025 s'est déroulé le traditionnel repas choucroute du Comité d'Animation de Bloye (CAB) au Foyer Rural «Yves de Mouxy». Une centaine de personnes sont venues déguster la choucroute préparée par la boucherie Grillet à Rumilly. Et nous avons eu une trentaine de plats à emporter. Le fromage a été préparé par «La Crèm'Rit» à Entrelacs et le dessert, une tarte aux pommes préparée par la boulangerie «Drouin» à Rumilly.

Merci à toutes et tous d'avoir répondu présents et merci à tous les bénévoles. Cette journée fut une réussite !

Le samedi 26 juillet 2025 se tiendra le barbecue dansant. Les informations sont à venir prochainement.

L'équipe du CAB.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (APE).

Chers habitants, Chers parents,

En mars, s'est tenu le traditionnel carnaval de l'école, cette fois-ci en intérieur aux vues des conditions météorologiques !! Merci encore pour votre participation, les enfants étaient magnifiquement déguisés et bien que nous n'ayons pas pu défiler dans les rues de Bloye, la batucada "Les Maillochitos" de Rumilly nous a tout de même bien ambiancé tout au long de l'après-midi. Les enfants ont même pu s'essayer aux percussions ! Une délicieuse croziflette préparée le matin même avec amour ainsi que les très appétissantes verrines de Mme Poppins ont permis de nous régaler et de nous remettre de nos émotions de la journée !! Nous vous donnons rendez-vous pour le tournoi de pétanque, le samedi 17 mai 2025, sur le parking du Moulin à Pizza. Le tournoi débutera à 10h00. Les inscriptions se feront sur place (12 Euros la doublette) à partir de 9h00. A très vite !

L'équipe de l'APE.
La présidente.



QUISHING : L'HAMEÇONNAGE PAR QR CODE

À l'instar des codes-barres, un QR code est une image codifiée contenant des informations, comme un lien qui peut rediriger l'utilisateur sur un site ou lui permettre de télécharger une application. Les QR codes se sont largement répandus ces dernières années, car ils présentent un caractère pratique indéniable en permettant d'éviter la saisie manuelle et fastidieuse de liens sur les appareils mobiles en particulier. Les QR codes malveillants peuvent alors diriger l'utilisateur abusé vers un site frauduleux ou lui faire télécharger un virus. Faux avis de contravention reçus au domicile ou laissés sur les pare-brise de véhicules stationnés dans plusieurs villes de France, faux avis de passage de La Poste déposés dans des boîtes aux lettres, faux QR codes collés sur des parcmètres ou sur des bornes de recharges de véhicule électriques, faux QR codes de confirmation de connexion Office365... Les QR codes frauduleux (appelés *quishing* en anglais) ont commencé à s'inviter régulièrement dans l'actualité nationale de l'hameçonnage en 2023.



Si la menace des QR codes malveillants reste encore relativement mineure, elle n'en demeure pas moins réelle, car elle joue sur la difficulté que peuvent avoir les victimes à identifier des liens frauduleux, a fortiori lorsqu'ils sont masqués par un QR code qui n'est pas immédiatement lisible. Les QR codes malveillants peuvent alors diriger l'utilisateur abusé vers un site frauduleux ou lui faire télécharger un virus.

Au même titre qu'un lien contenu dans un message, avant de suivre le lien proposé par un QR code, il convient donc toujours d'en vérifier la vraisemblance et de s'abstenir de l'ouvrir au moindre doute.

A vos Agendas



JEUDI 8 MAI 2025 : Commémoration du 8 MAI 1945 à 10h15 au Monument aux Morts, ouvert à tous et suivie du verre de l'amitié au Foyer Rural «Yves de Mouxy».

SAMEDI 17 MAI 2025 : Tournoi de pétanque, organisé par l'Association des Parents d'Elèves (APE), à 10h00, sur inscription à partir de 09h00, sur le parking du Moulin à Pizza.

LUNDI 19 MAI 2025 : Fermeture exceptionnelle de la mairie de 08h30 à 12h00.

SAMEDI 24 MAI 2025 : Fête des Mères, 11h00 à la salle du conseil municipal de la mairie.

LUNDI 09 JUIN 2025 : Fermeture exceptionnelle de la mairie de 08h30 à 12h00 (lundi de Pentecôte).

SAMEDI 21 JUIN 2025 : Inauguration et Nomination de l'Espace Multisports «Gérard RICHART» à 10h30 à l'espace multisports (en face de l'école), ouverts à tous et suivies du verre de l'amitié au Foyer Rural «Yves de Mouxy».

SAMEDI 28 JUIN 2025 : Fête de l'école à 16h00, spectacle et kermesse l'après-midi et repas en soirée à partir de 19h00 au Foyer Rural «Yves de Mouxy», organisée par l'Association des Parents d'Elèves (APE).